

Alerte presse

#solidarité #économiecirculaire
#antigaspillage #déchets #AGEC

Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (29 septembre)
Journée nationale de la lutte contre le gaspillage alimentaire (16 octobre)
et
Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (Loi AGECE)

Accélérer et faciliter la transition « Zéro-Déchet » en accompagnant les entreprises

Bordeaux, le 21 septembre 2021 - A l'approche de la mise en application d'un nouveau volet de la Loi Agec (Loi anti-gaspillage), de la 2nd édition de la journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture du 29 septembre et de la journée nationale de la lutte contre le gaspillage alimentaire du 16 octobre prochain, le sujet de l'économie circulaire est plus que jamais au cœur des débats. **Pierre-Yves Pasquier, Fondateur de Comerso, plateforme digitale et logistique, dédiée à la valorisation des invendus et des déchets des industries de l'agroalimentaire et de la distribution, rappelle les apports économiques, sociaux et environnementaux pour les entreprises, afin de poursuivre leur engagement dans la lutte contre les gaspillages alimentaires et non-alimentaires.**

En France, 10 millions de tonnes de denrées alimentaires sont jetées par an¹ ! De même, 630 millions d'euros de marchandises non-alimentaires, neuves ou invendues, sont détruites ou jetées chaque année² ! Pour ce dernier, cela revient à jeter l'équivalent de 12 % des chaussures neuves achetées par les françaises chaque année ! C'est un non-sens.

Production, transformation, distribution, consommation... Le gaspillage alimentaire ou non-alimentaire est présent partout, dans toutes les étapes du cycle de vie d'un produit et dans tous les secteurs !

Si la crise sanitaire a eu de lourdes conséquences sociales, celles-ci témoignent plus que jamais de la nécessité de continuer à développer les actions anti-gaspillage dans les entreprises .

En effet, côté alimentaire, la pandémie a exacerbé les inégalités et généré une hausse des besoins pour de nouveaux publics comme pour les plus anciens. Le volume des denrées alimentaires distribuées par les associations a ainsi augmenté de 10,6% en 2020 par rapport à 2019³.

Côté non-alimentaire, la crise COVID a impacté de nombreuses entreprises du non-alimentaire, qui ont vu leur niveau de stocks bondir. Et ce alors même qu'à partir du 1er janvier 2022, les entreprises du textile, jouet, cosmétique ou hygiène ... ne pourront plus détruire leurs invendus ; comme le précise la Loi Agec⁴.

Si certaines entreprises de l'alimentaire ont déjà pour beaucoup intégré ces principes dans leurs objectifs RSE, le sujet est plus récent pour les entreprises du non-alimentaire. Si les volontés sont bien présentes, **agir en faveur de l'économie circulaire ne se fait pas en un seul claquement de doigts !**

D'où l'importance d'accompagner les entreprises dans leurs changements de modèle qui demandent beaucoup d'adaptations internes (process, mentalité, valeurs) et de remises en question.

Les bénéfices finaux sont multiples pour les entreprises : Économique grâce à la réduction d'impôt appliquée sur les dons ; **Environnemental** en améliorant leur impact en jetant moins ; **Social** en distribuant leurs invendus aux associations locales ! ».



Pierre-Yves PASQUIER, 37 ans, Co-fondateur de Comerso, a passé plus de 10 ans dans le secteur de la distribution et de l'agroalimentaire.

Riche de ces expériences, il réalise à quel point il est difficile pour les entreprises de valoriser leurs invendus

De ce constat, il crée Comerso : une plateforme digitale et logistique de valorisation des invendus pour les entreprises : la solution clé en main pour aider les exploitants et commerçants à gérer leurs déchets et invendus (dons aux associations, valorisation circulaire des déchets ...

Je souhaite être mis(e) en relation avec **Pierre-Yves PASQUIER**,
Fondateur de Comerso : [Cliquez ici](#)

Je souhaite réaliser **un reportage auprès d'une entreprise**
accompagnée par Comerso : [Cliquez ici](#)

Guide pratique anti-gaspi pour les entreprises : disponible sur demande



A propos de Comerso :

Créé e en 2013, Comerso est une société à impact qui a pour enjeu d' accompagner les Industriels agroalimentaires (IAA), Grandes Surfaces Alimentaires (GSA), Grandes Surfaces Spécialisées (GSS), ainsi que les entrepôts, à valoriser leurs invendus et leurs déchets.

Pionnier de la lutte contre le gaspillage alimentaire et non-alimentaire en France, Comerso propose aux entreprises une solution digitale et logistique, clé en main, pour accélérer et faciliter la transition « Zéro-Déchet » des entreprises : *promotion, déstockage, dons aux associations, valorisation circulaire des déchets.*

Entreprise engagée de l' économie circulaire, labellisée [B Corp](#). Comerso a pour philosophie de transformer les contraintes d' invendus des entreprises en triple opportunité : économique, sociale, environnementale.

Comerso depuis 8 ans, c' est :

85 Millions d' euros d' économies cumulées par l' ensemble des organisations accompagnées (dont 38M€ seulement sur la dernière année)

67 Millions d'équivalent repas redistribués aux associations

2 % de l' aide alimentaire française

33 000 Tonnes de marchandises sauvées des poubelles

1 300 clients partout en France

1 500 associations partenaires et 6 400 associations référencées

35 salariés répartis au siège social à Bordeaux, ainsi qu' au centre de R& à Angers

Pour plus d' informations : <https://comerso.fr/>



1 Ademe - [Réduire le gaspillage alimentaire](#) - mis à jour le 05/11/2020

2 Ademe - [Etude Gaspillage non alimentaire](#) - Mieux connaître les invendus alimentaires pour mieux les gérer - 2014

3 Insee - [Aide alimentaire : une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020](#) - juillet 2021

4 [Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)